

COMMUNE de LOISY-SUR-MARNE

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du mercredi 29 juillet 2009 à 19 heures 30

Absents excusés : Lionel THUROT, Fabien DELCOURT, Louis BLANCHARD, Daniel LEROUX
Secrétaire de séance : Béatrice EHRMANN

Le conseil municipal a décidé de

- Approuver le compte rendu de la réunion du 24 juin 2009
- Renoncer à la subvention accordée par l'Etat au titre de la DGE pour le lotissement de la Fosse aux Loups dont la viabilisation ne peut être réalisée avant 2010
- Accepter les nouvelles écritures dans les comptes administratifs 2008 et le budget primitif 2009 de la commune et du lotissement « Le Grand Champ » suite aux remarques de la sous-préfecture de Vitry-le-François, dans son contrôle de légalité
- Approuver les propositions contenues dans le dossier « Loi sur l'Eau » par la communauté de communes de Vitry-le-François dans le cadre de l'aménagement de la ZAC de la Haute Voie et du rejet des eaux dans la Marne. Ce dossier a été présenté à l'enquête publique dans les communes de Loisy s/Marne, Vitry-le-François et Blacy et n'a reçu aucune remarque de la part des habitants
- Ne pas exercer le droit de préemption urbain sur la vente :
 - de 2 bandes de terrain Rue d'Harape appartenant à Mr Lionel THUROT,
 - d'un terrain à bâtir Rue d'Harape appartenant à Mr et Mme Gille ARNOULT,
 - d'un terrain à bâtir au lieu dit « Le Champ Pigeon » appartenant à Mr Louis BLANCHARD,
 - d'une maison d'habitation 7 Rue de Choiset appartenant à Mr DESLANDE
- Emettre un avis favorable au projet de révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) présenté par la commune de Blacy sur l'ensemble de son territoire
- Accepter la présentation du dossier de déclaration « Loi sur l'Eau » établi par le chargé d'études IRIS Conseil de Lille pour le futur lotissement de la Fosse aux Loups, Route de Maisons en Champagne, qui sera soumis à une enquête publique
- Démolir l'abri bus de la place Roussel Giroux et agrandir l'espace vert existant. Un nouvel abri bus sera installé sur la place de la mairie
- Autoriser Monsieur le Maire à présenter la défense de la Commune mise en cause dans la requête présentée au tribunal administratif de Châlons-en-Champagne à propos de la création d'un relais de radio téléphonie Orange
- Proposer, parmi les agents communaux, la candidature de Mme Catherine BONETTI pour occuper le poste d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) afin de sensibiliser l'ensemble du personnel communal aux bonnes pratiques de sécurité dans leur poste de travail et conseiller les élus municipaux dans l'application des lois, décrets et règlements du travail
- Accepter la proposition du collègue des Indes de mettre en place, à titre expérimental, un dispositif d'accompagnement éducatif pour une quinzaine de collégiens de notre commune, 2 soirs par semaine, afin de les aider à faire leurs devoirs dans une salle municipale mise à disposition
- Renégocier l'ensemble des garanties et des coûts des assurances de la commune auprès de plusieurs sociétés spécialisées en la matière pour bénéficier d'une couverture moderne, adaptée aux problèmes d'aujourd'hui.
- Accepter le devis de l'entreprise Pascal BONETTI de Loisy s/Marne pour la réfection de la toiture du bâtiment situé derrière la mairie inclus dans la location de Mr et Mme CARMINATI pour un montant de 5 473.34 € TTC
- Augmenter les tarifs de la restauration scolaire de 2 % pour l'année scolaire 2009/2010

- Accepter le devis de la Société KOSSMANN de Bordeaux pour la remise en état et la restauration de différents plans cadastraux très anciens (époque napoléonienne) pour un montant de 2 795.05 € TTC. Ces documents appartiennent au patrimoine de la commune

Le conseil municipal a pris connaissance

- De l'attribution du marché des travaux de rénovation de la grande salle des fêtes par la commission d'appel d'offres le 10 juillet 2009 à savoir :
 - o Peinture et revêtements muraux : BAILLEUX Vitry-le-François 9 811.26 € TTC
 - o Faux plafond : MG Bâtiment Heiltz le Maurupt 11 148.99 € TTC
 - o Carrelage : CARREFEU Châlons-en-Champagne 11 212.39 € TTC
 - Soit un total de 32 172.64 € TTC
- Du rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service de :
 - o Elimination des ordures ménagères (coût par habitant :
 - o Eau et assainissement
 - o GrT gaz
 - o Gestion des déchets de l'usine Calcia à Couvrot
- D'une lettre d'avertissement du Chef d'Agence de GrT gaz concernant les dispositions réglementaires de déclaration d'intention de commencement des travaux à proximité des canalisations de gaz naturel pour la sécurité des ouvrages, des personnes et des biens
- De l'achèvement des travaux d'étanchéité sur la toiture de l'école et des logements attenants par l'entreprise CURIEN
- Du programme de travaux à réaliser pour mieux récupérer les eaux pluviales de chaussées
- Du plan de mesures à prendre pour gérer les conséquences de la pandémie grippale : achat de matériels, organisation d'une solidarité, information des habitants
- D'une lettre de la société Global Crossing de Paris rappelant l'existence de son réseau télécommunication par fibres optiques sur notre territoire. Les infrastructures souterraines ont été déployées au début des années 2000 et n'ont pas donné lieu à indemnisation
- D'une lettre du président de la communauté de communes de Vitry-le-François informant les élus de sa prochaine extension. Une dizaine de nouvelles communes rejoindront la communauté au 1^{er} janvier 2010. Une évolution de la gouvernance et de l'organisation sera nécessaire.
- De l'organisation d'une soirée sensibilisation le 16 novembre 2009 à 20 heures sur le thème « Quel accompagnement en fin de vie »
- D'une lettre du chef du projet ADEVA de Vitry-le-François indiquant que les personnes intéressées pour un accompagnement technique dans leur projet de réhabilitation de leur habitation peuvent prendre contact avec le COMAL-PACT, prestataire retenu
- D'une demande de subvention par l'association d'animation pour les personnes âgées « Mieux Vivre » à la maison de retraite de l'hôpital de Vitry-le-François
- De la modification de la collecte des ordures ménagères à compter du lundi 07 septembre 2009
- Des résultats très satisfaisants obtenus au concours des maisons fleuries attribués par le Jury cantonal le mercredi 1^{er} juillet 2009 : Jean MANCIER, Guy LEBLANC, Noëlle CARMINATI et Bernard MENARD se sont distingués. Notre commune se classe 1^{er} du canton dans la catégorie des communes dont la population est comprise entre 301 et 1 000 habitants
- De la visite du Jury départemental le mardi 21 juillet et de l'attribution du label 1 fleur. Récompensant toutes personnes qui fleurissent leur habitation et le service des espaces verts de la communauté de communes

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens et jeunes filles nés du 1^{er} avril et le 30 juin 1993, et ayant atteint 16 ans doivent obligatoirement se faire recenser en mairie.

Apporter le livret de familles et une pièce d'identité.

Le certificat reçu sera à conserver précieusement pour présentation aux examens futurs.